



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une :

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE LA VIENNE, POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE ROCHES MASSIVES SITUÉE À VILLAINES-EN-DUESMOIS

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2025 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société CARRIÈRES DE LA VIENNE dont le siège social est situé à Jardre (86) en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives (rubrique n°2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune de VILLAINES-EN-DUESMOIS.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du 2 septembre 2025 au 2 octobre 2025** en mairie de Villaines-en-Duesmois, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier comprenant notamment l'avis des services en mairie de Villaines-en-Duesmois pendant les heures habituelles d'ouverture :

3 rue de la Ferme d'aligre
les lundis, mardis et jeudi de 8h à 12 h et de 13h à 16h
le vendredi de 9h à 12h

Ainsi que :

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6354>

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- sur un poste informatique en sous-préfecture de Montbard, 25 rue du Champfleury, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition :

- en mairie de Villaines-en-duesmois (cf adresses et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6354>

- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard jeudi 2 octobre 2025 inclus sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6354>

- les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à Mme MARCHAND HERPREUX, commissaire enquêtrice désignée, en mairie de Villaines-en-Duesmois (21450) – 3 rue de la Ferme d'Aligre, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le jeudi 2 octobre 2025 inclus.

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Madame Margot PUYBONNIEUX
Directrice technique
tél. : 06 40 59 39 26
courriel : margot@lespierresduperigord.fr

Mme MARCHAND HERPREUX, commissaire enquêtrice, ou éventuellement sa suppléante Mme CHOUEY LEFRANC, nommées par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :

- en mairie de Villaines-en-Duesmois – 3 rue de la Ferme d'Aligre
 - mardi 2 septembre de 8 h 30 à 11 h 30
 - lundi 8 septembre de 13 h à 16 h-
 - mercredi 17 septembre de 14 h à 17 h
 - vendredi 26 septembre de 12 h à 15 h
 - jeudi 2 octobre de 16 h à 19 h

Le Préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE> pendant la même durée ;
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6354>.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
signé
Denis BRUEL